

Arrêté n° 2021-1379/GNC du 25 août 2021
relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein de
l'agence calédonienne de l'énergie (ACE)

Historique :

Créé par :	Arrêté n° 2021-1379/GNC du 25 août 2021 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'agence calédonienne de l'énergie (ACE).	JONC du 7 septembre 2021 Page 13324
Modifié par :	Arrêté n° 2021-1947/GNC du 27 octobre 2021 modifiant l'arrêté n° 2021-1379/GNC du 25 août 2021 [...].	JONC du 4 novembre 2021 Page 16121
Modifié par :	Arrêté n° 2023-483/GNC du 8 mars 2023 modifiant la désignation des représentants de la Nouvelle-Calédonie dans divers secteurs.	JONC du 4 avril 2023 Page 6670
Modifié par :	Arrêté n° 2024-873/GNC du 17 avril 2024 modifiant l'arrêté modifié n° 2021-1379/GNC du 25 août 2021 relatif aux désignations des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein de l'agence calédonienne de l'énergie (ACE)	JONC du 25 avril 2024 Page 8212

Article 1^{er}

Modifié par l'arrêté n° 2021-1947/GNC du 27 octobre 2021 – Art. 1^{er}
Modifié par l'arrêté n° 2023-483/GNC du 8 mars 2023 – Art. 1^{er}

Sont désignés pour siéger au sein des organismes suivants :

I- Etablissements publics :

• Agence calédonienne de l'énergie (ACE) ;

– Six représentants de la Nouvelle-Calédonie :

M. Christopher Gyges, titulaire - Mme Angélique Renucci, suppléante

M. Vaimu'a Muliava, titulaire - M. Frantz Filimohahau, suppléant

M. Philippe Michel, titulaire, Mme Emmanuelle Khac, suppléante

M. Adolphe Digoue, titulaire - M. Laurent Chatenay, suppléant

M. Charles Yeiwene, titulaire - M. Jean-Patrick Toura, suppléant

M. Eddy Lecourieux, titulaire - M. Georges Naturel, suppléant

Article 2

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Arrêté n° 2021-1379/GNC du 25 août 2021

Mise à jour le 17/04/2024